

Image not found or type unknown



Puis je résilier un contrat d'exclusivité de vente de maison

Par **FROISSARD CHRISTIANE**, le **09/11/2017** à **17:58**

j'ai signé un contrat d'exclusivité le 2 juin 2017 pour vendre ma maison depuis 1 seule visite je suis insatisfaite
puis je résilier mon contrat

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.

Par **janus2fr**, le **10/11/2017** à **07:46**

Bonjour,

Passés la période d'irrévocabilité (maximum 3 mois), vous pouvez dénoncer ce mandat avec un préavis de 15 jours (par lettre recommandée).